

# Protection oculaire

- L'acquisition d'une protection oculaire par les individus eux-mêmes n'est pas autorisée.



Type de clientèle	Centre hospitalier	Hors centre hospitalier	SAD
<b>Patient chaud (patient COVID-19 +), patient en isolement (patient suspecté ou confirmé)</b>			
Protection oculaire	Lunette acétate ou visière		
Qui	TOUS les employés nécessitant le port d'une protection oculaire		
Désinfection	URDM	Par le milieu selon la procédure en vigueur (par trempage – solution eau de javel)	Aucune désinfection, la lunette est jetée
<b>Patient tiède (patient suspecté COVID-19) ou lors de précautions additionnelles gouttelettes/contact + protection oculaire</b>			
Protection oculaire	Lunette acétate ou visière		
Qui	TOUS les employés nécessitant le port d'une protection oculaire		
Désinfection	URDM	Par le milieu selon la procédure en vigueur (par trempage – solution eau de javel)	Aucune désinfection, la lunette est jetée
<b>Patient froid ou lors d'une éclosion sans précautions additionnelles</b>			
Protection oculaire	Le port de la protection oculaire n'est plus obligatoire, sauf dans le cas d'IMGA. Vous référer à la section « Lors de la réalisation d'IMGA ».		
<b>Lors de la réalisation d'IMGA<sup>1</sup></b>			
Protection oculaire	Lunette acétate ou visière		
Qui	TOUS les employés effectuant des IMGA <sup>1</sup>		
Désinfection	URDM	Par le milieu selon la procédure en vigueur (par trempage – solution eau de javel)	Aucune désinfection, la visière est jetée

1. Se référer aux notes de service pour les détails : [Centre hospitalier](#) ou [Hors centre hospitalier](#)